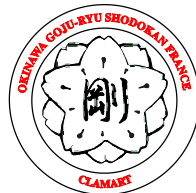




**OKINAWA GOJU-RYU SHODOKAN FRANCE  
CLAMART**  
(O.G.S.F.C.) Association loi 1901

**BULLETIN D'INSCRIPTION  
SAISON : 2020 - 2021**



**OKINAWA GOJU-RYU SHODOKAN FRANCE  
CLAMART**  
(O.G.S.F.C.) Association loi 1901

**BULLETIN D'INSCRIPTION  
SAISON : 2020 - 2021**



Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : ..... Tél : .....

Adresse Mél : .....

Je souhaite recevoir les infos du club par Mél : Oui  Non

Sollicite mon adhésion à l'O.G.S.F.Clamart et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association.

Le : ..... Signature : .....

**Pièces à fournir :**

- 1 certificat médical de l'année en cours (obligatoire)
- 1 photo d'identité récente (ou photocopie)
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Fiche FFK (formulaire de licence)
- Si vous souhaitez recevoir le bulletin de réinscription par courrier postal :  
1 enveloppe timbrée avec Nom, Prénom et adresse

**Cotisations : chèque global de 55 € à l'ordre de l'O.G.S.F.Clamart**

Comprend l'adhésion annuelle à l'O.G.S.F. Clamart (18,00 €)  
et la cotisation annuelle à la FFK (37,00 €)

**Prix des cours (chèques à l'ordre de M. Zenei OSHIRO)**

- Karaté / Kobudo (2 cours/sem) : 320 € pour l'année
- Karaté (1 cours/sem) : 260 € pour l'année
- Karaté enfants 220 € pour l'année

**Veillez noter les cours pour lesquels vous vous inscrivez : Mardi  Jeudi  Samedi**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : ..... Tél : .....

Adresse Mél : .....

Je souhaite recevoir les infos du club par Mél : Oui  Non

Sollicite mon adhésion à l'O.G.S.F.Clamart et déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association.

Le : ..... Signature : .....

**Pièces à fournir :**

- 1 certificat médical de l'année en cours (obligatoire)
- 1 photo d'identité récente (ou photocopie)
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Fiche FFK (formulaire de licence)
- Si vous souhaitez recevoir le bulletin de réinscription par courrier postal :  
1 enveloppe timbrée avec Nom, Prénom et adresse

**Cotisations : chèque global de 55 € à l'ordre de l'O.G.S.F.Clamart**

Comprend l'adhésion annuelle à l'O.G.S.F. Clamart (18,00 €)  
et la cotisation annuelle à la FFK (37,00 €)

**Prix des cours (chèques à l'ordre de M. Zenei OSHIRO)**

- Karaté / Kobudo (2 cours/sem) : 320 € pour l'année
- Karaté (1 cours/sem) : 260 € pour l'année
- Karaté enfants 220 € pour l'année

**Veillez noter les cours pour lesquels vous vous inscrivez : Mardi  Jeudi  Samedi**

### Adresse et Horaires des cours

**GYMNASE DU FORT**  
**56, rue de Fontenay**  
**92140 CLAMART**

<u>Karaté enfants (de 6 à 8 ans) :</u>	<b>Samedi</b>	<b>: 14h00 - 15h00</b>
<u>Karaté enfants (de 8 à 15 ans) :</u>	<b>Mardi</b>	<b>: 18h00 - 19h00</b>
	<b>Jeudi</b>	<b>: 18h00 - 19h00</b>
	<b>Samedi</b>	<b>: 15h00 - 16h00</b>
<u>Karaté adultes :</u>	<b>Mardi</b>	<b>: 20h00 - 21h30</b>
	<b>Jeudi</b>	<b>: 20h00 - 21h30</b>
<u>Karaté confirmés :</u>	<b>Mercredi</b>	<b>: 18h00 - 19h00</b>
	<b>Jeudi</b>	<b>: 19h00 - 20h00</b>
<u>Kobudo (adultes) :</u>	<b>Mardi</b>	<b>: 19h00 - 20h00</b>

### Extrait du règlement intérieur de l'O.G.S.F.Clamart

- Les cours peuvent être réglés en 3 fois (faire 3 chèques). Les chèques doivent être établis au nom de **M. OSHIRO**.
- Passée la période d'essai, qui ne pourra excéder 2 cours, seules les personnes ayant rendu leur dossier d'inscription complet et ayant réglé l'intégralité des cotisations (OGSFC, FFKDA et Cours), pourront participer aux entraînements.
- Tout cours commencé est dû dans son intégralité.
- Il ne pourra être effectué de remboursement des sommes réglées (cotisations et cours) et ce pour quelques motifs que ce soit.
- Pendant les vacances scolaires les cours enfants ne sont pas assurés. Pour les cours adultes, il vous est proposé de participer à un entraînement libre sous la direction des Sempai (ceintures noires) du club.
- Le signataire du présent formulaire autorise l'association à procéder à des captations d'images et de voix lors des manifestations organisées par le club et à utiliser et diffuser les images et la voix, sur tous supports de communication audiovisuels quels qu'ils soient, notamment site internet, vidéo, presse ... Cette autorisation est consentie à titre gratuit et pour la durée de la saison sportive.
- Les parents sont responsables de leurs enfants dans les couloirs et vestiaires jusqu'à l'arrivée du professeur et dès la fin de la séance d'entraînement. Les adultes ou les enfants accompagnants les élèves ne sont acceptés que sous leur propre responsabilité ou sous la responsabilité d'un adulte responsable.

### Adresse et Horaires des cours

**GYMNASE DU FORT**  
**56, rue de Fontenay**  
**92140 CLAMART**

<u>Karaté enfants (de 6 à 8 ans) :</u>	<b>Samedi</b>	<b>: 14h00 - 15h00</b>
<u>Karaté enfants (de 8 à 15 ans) :</u>	<b>Mardi</b>	<b>: 18h00 - 19h00</b>
	<b>Jeudi</b>	<b>: 18h00 - 19h00</b>
	<b>Samedi</b>	<b>: 15h00 - 16h00</b>
<u>Karaté adultes :</u>	<b>Mardi</b>	<b>: 20h00 - 21h30</b>
	<b>Jeudi</b>	<b>: 20h00 - 21h30</b>
<u>Karaté confirmés :</u>	<b>Mercredi</b>	<b>: 18h00 - 19h00</b>
	<b>Jeudi</b>	<b>: 19h00 - 20h00</b>
<u>Kobudo (adultes) :</u>	<b>Mardi</b>	<b>: 19h00 - 20h00</b>

### Extrait du règlement intérieur de l'O.G.S.F.Clamart

- Les cours peuvent être réglés en 3 fois (faire 3 chèques). Les chèques doivent être établis au nom de **M. OSHIRO**.
- Passée la période d'essai, qui ne pourra excéder 2 cours, seules les personnes ayant rendu leur dossier d'inscription complet et ayant réglé l'intégralité des cotisations (OGSFC, FFKDA et Cours), pourront participer aux entraînements.
- Tout cours commencé est dû dans son intégralité.
- Il ne pourra être effectué de remboursement des sommes réglées (cotisations et cours) et ce pour quelques motifs que ce soit.
- Pendant les vacances scolaires les cours enfants ne sont pas assurés. Pour les cours adultes, il vous est proposé de participer à un entraînement libre sous la direction des Sempai (ceintures noires) du club.
- Le signataire du présent formulaire autorise l'association à procéder à des captations d'images et de voix lors des manifestations organisées par le club et à utiliser et diffuser les images et la voix, sur tous supports de communication audiovisuels quels qu'ils soient, notamment site internet, vidéo, presse ... Cette autorisation est consentie à titre gratuit et pour la durée de la saison sportive.
- Les parents sont responsables de leurs enfants dans les couloirs et vestiaires jusqu'à l'arrivée du professeur et dès la fin de la séance d'entraînement. Les adultes ou les enfants accompagnants les élèves ne sont acceptés que sous leur propre responsabilité ou sous la responsabilité d'un adulte responsable.